

#Fous des îles

Concours #fousdesiles – Volet membre

Nous sommes nombreux à être fous des Îles. Soyez fous, vous aussi, devenez des ambassadeurs des Îles de la Madeleine et courez la chance de gagner **un certificat-cadeau d'une valeur de 1 000\$** applicable sur tous les services de Tourisme Îles de la Madeleine (incluant la carte de membre).

Comment participer?

Inciter votre clientèle à partager en photo leurs expériences sur les médias sociaux en y associant le mot-clic #fousdesiles (Pourquoi sont-ils fous des Îles? Qu'ont-ils aimé chez vous? Qu'est-ce qui les fait vibrer?). Faire la promotion du mot-clic #fousdesiles dans votre entreprise et sur vos médias sociaux.

Exemples d'actions promotionnelles que vous pouvez réaliser :

- ✓ Recevoir Isaac et Annie dans votre entreprise afin qu'ils puissent visiter les attraits, expérimenter les services, goûter les produits sur le territoire, pour ensuite partager leurs quotidiens et leurs découvertes à l'aide de photos ou de vidéos sur Instagram.
- ✓ Vous êtes propriétaire d'un restaurant ou d'un bar? Distribuez nos sous-verres sur vos tables!
- ✓ Ajouter le mot-clic #fousdesiles dans vos publications sur votre page Facebook et Instagram.
- ✓ Promouvoir la section #fousdesiles du site Web de Tourisme Îles de la Madeleine sur votre site Web (bannière disponible sur demande) ou encore dans votre infolettre.
- ✓ Intégrer le mot-clic #fousdesiles sur un panneau (ou autre support) qui fait la promotion de vos médias sociaux. Ce support doit être installé dans un lieu visible dans votre entreprise (accueil, entrée principale, etc.).
- ✓ Emprunter nos oriflammes #fousdesiles pour vos événements.

À gagner :

Un certificat-cadeau d'une valeur de **1 000 \$** applicable sur tous les services de Tourisme Îles de la Madeleine (incluant la carte de membre, la promotion de votre entreprise « En Vedette » sur le site Web et la visibilité supplémentaire dans le Guide touristique officiel de la destination).

Comment sera déterminé le gagnant?

Chaque entreprise qui cumulera un minimum de trois actions promotionnelles reliées à la campagne sera éligible au tirage au sort. Afin de vous assurer que toutes vos actions soient répertoriées, nous vous invitons à nous faire parvenir par courriel la liste de vos actions (exception : les publications sur les médias sociaux).

En ce qui a trait aux publications sur les médias sociaux, vous devrez publier un minimum de six (6) publications sur Instagram et/ou Facebook avec le mot-clic #fousdesiles pour que cette action soit considérée. Attention à l'orthographe!

Date du concours : du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018

Sous-verre à l'effigie du concours photo #fousdesiles



Également disponibles :

- ✓ Logo téléchargeable pour intégration sur le web ou sur vos différents outils.
- ✓ Oriflamme (20 pieds de haut) pour affichage extérieur (disponible sur demande pour une durée déterminée de 3-4 jours) lors de vos événements.

Vous avez des questions? Contactez-nous!

Anne Bourgeois, agente marketing

marketing@tourismeilesdelamadeleine.com

418 986-2245 poste 226